Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 26 (1897)

Heft: 10

Rubrik: Nos programmes scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1781. Insurrection de Chenaux.
La troupe insurgée du major Chenaux fut bientôt **déconfite.**
1792. Le 10 août aux Tuileries.
Ce jour a étépour nos gardes suisses la plus triste **des campagnes.**
1798. Invasion française.
Contre les Français, à Berne on se battait **tant qu'on pouvait.**
1803. Acte de Médiation.
Par l'acte de Médiation notre pays à Napoléon **devient soumis.**
ou *Napoléon et d'Affry étaient* **de vieux amis.**
ou encore *Après les luttes de l'Helvétique, les Suisses sous la Médiation* **doivent s'aimer.**
1815. Pacte fédéral.
A la Suisse, le Congrès de Vienne ne fut point **tant fatal.**
1830. Chute du patriciat à Fribourg et mouvements insurrectionnels dans divers cantons.
En Suisse, eut peu d'écho la deuxième Révolution française **tant fameuse.**
1845. Sonderbund.
Les cantons catholiques menacés montrent un courage **tout viril.**
1847. Campagne du Sonderbund.
Volontiers, Dufour, tu sortis ton épée lorsque pour attaquer les alliés catholiques **tu fus requis.**
1848. Constitution fédérale et cantonale.
Cette double revision n'a pas augmenté le nombre **des gens riches.**
1850. Mort du Père Girard.
O Père Girard, nous nous souviendrons toujours **de vos leçons.**
1856. Nouvelle constitution fribourgeoise.
La Constitution qui nous régit a fait le bonheur **du village.**
1871. Entrée des Bourbakis.
Bourbaki savait-il ce qu'à la France son entrée chez nous **devait coûter?**
1874. Dernière Constitution fédérale.
Dans le vote de cette Constitution les unitaires furent **des vainqueurs.**

Nota. – Les terminaisons des formules en caractères gras indiquent les dates. Il ne faut, dans leur traduction, s'inquiéter que des articulations : les voyelles, les diphtongues, les consonnes muettes, les liaisons, les réduplications ne doivent donc pas entrer en ligne de compte. E G.

NOS PROGRAMMES SCOLAIRES

I

A Châtel-Saint-Denis, le 15 juillet écoulé, la Société fribougeoise d'éducation a traité et discuté l'importante question relative aux simplifications à apporter dans l'enseignement des branches du programme primaire. Du rapport substantiel et bien rédigé de M. Cardinaux, il faut évidemment conclure qu'il n'y a pas possibilité de supprimer n'importe quelle branche du programme scolaire. Ce

qu'il faut surtout et avant tout, c'est de mieux intepréter le programme et de mieux l'adapter aux besoins nombreux des différentes régions de notre pays, et cela en étudiant, avec le plus grand soin possible, les *branches principales* du programme, sans toutefois négliger les matières secondaires ou plus ou moins importantes. Et, comme l'a fort bien dit l'honorable Directeur de l'Instruction pnblique, ce qu'il faut tout particulièrement rechercher, c'est le perfectionnement des méthodes et des procédés pédagogiques, qui permettront de gagner du temps et de simplifier l'enseignement. Mais, quoi qu'il en soit et quoi qu'il advienne, le *programme général primaire* doit constamment servir de bases à l'enseignement. Sans doute, dans ses détails, il ne pourra pas être suivi partout intégralement. Mais les grands traits, les grandes lignes seront rigoureusement observés, car il faudra bien partout, par exemple, que l'on apprenne à lire, si l'on veut obtenir une lecture courante, avec bonne accentuation et un compte-rendu juste et libre d'une lecture faite ou d'un chapitre lu. Il faudra bien partout que l'on connaisse les principales règles de l'orthographe si l'on veut être à même de rédiger un petit travail littéraire, tout à fait ou assez correct, tant au point de la forme que sous celui du contenu Il faudra bien que l'on connaisse partout les quatre règles fondamentales de l'arithmétique, ainsi que les principales fractions ordinaires et surtout décimales si l'on veut être à même de subir un examen sur les problèmes essentiellement pratiques du calcul de la vie usuelle. Enfin, — pour nos jeunes gens surtout qui devront plus tard subir les examens fédéraux, — il faut pourtant bien aussi que l'on possède quelques connaissances de la carte de la Suisse, sans oublier les principaux points de notre histoire nationale, comme aussi ce qui a trait à la constitution politique de notre canton et de la Suisse entière

Voilà, en quelques mots, la moyenne ou le degré d'instruction que tout jeune homme raisonnablement doué, doit posséder. Et pour cela, tout programme bien conçu doit nécessairement contenir ces matières dans son cadre. Mais ce cadre ou ce *plan* doit pouvoir s'étendre et se développer selon les besoins locaux. Et voilà pourquoi nous pensons, — à l'instar du Programme neuchâtelois, — que ce *Programme général* pourra être plus rigoureusement observé dans nos villes et en général dans toute localité où se trouvent des classes superposées correspondant aux trois degrés de l'enseignement primaire. Ailleurs, et tout en suivant la marche indiquée, on sera plus sobre de détails, du moins en dehors des branches principales qui doivent être enseignées avec tout le soin possible.

En général, — et ceci doit se faire partout, — en général toutes les leçons doivent se diviser comme suit : 1° revue sommaire de la leçon précédente ; 2° exposition de la leçon du jour ; 3° résumé de cette leçon suivie de quelques interrogations ; 4° emploi fréquent du tableau noir.

Pour gagner du temps, il faut, autant que possible, que l'enseignement soit simultanément donné aux cours qui peuvent être réunis pour certaines branches du Programme.

Quant au *Journal de classe*, il développera ce Programme, par jour, par semaine, par mois, par trimestre et par semestre de manière à ce que chaque leçon, bien préparée, ne laisse rien au hasard, mais utilise, le plus fructueusement possible, le temps que les élèves doivent consacrer à leurs études.

Et maintenant, à la suite de l'exposé que nous venons de faire,

nous pouvons conclure que le programme le mieux conçu sera évidemment celui qui saura, - pour l'enseignement de la langue par exemple, — prendre le *Livre de lecture* comme centre et point de départ de tous les exercices de français, à savoir : leçons de choses, récitation, vocabulaire, grammaire, orthographe et composition. C'est le motif qui nous a engagé à faire une étude comparative entre les différents programmes de la Suisse romande Cette étude comparative intéressera peut-être plus d'un lecteur du *Bulletin*.

Ce sera le sujet d'un second article sur nos *Programmes scolaires*.

P.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE

ET DE L'ORTHOGRAPHE

aux trois degrés d'une école primaire par la méthode du livre de lecture

(*Suite et fin*)

V. Grammaire ou orthographe de règles

a) SON IMPORTANCE

L'orthographe de règles n'est autre chose que l'application des différentes règles de la grammaire. Elle nous apprend à écrire la fin des mots seulement ; elle est donc bien moins importante que l'orthographe d'usage dont elle est pour ainsi dire le complément. Néanmoins, ce qui se passe toutes les années dans nos examens fédéraux de recrues nous dit assez que cette partie ne doit point être négligée dans nos écoles. N'y voyons-nous pas, en effet, que les meilleures notes pour la composition sont toujours obtenues par les travaux qui ont le moins de fautes grammaticales et que le style n'y tient souvent que le second rang ? Le maître soucieux de l'avenir de son école et de l'accomplissement de son devoir lui vouera donc tous ses soins. Il enseignera à ses élèves les principales règles de la grammaire, mais non d'après la marche routinière et inintelligente qui, à force de répétitions, fait pénétrer bon gré mal gré dans la mémoire de jeunes disciples des formules abstraites et incomprises. Pour développer leur intelligence et rendre ces leçons fructueuses, il doit employer la méthode des faits, la seule rationnelle qui procède de l'exemple à la règle. Elle pose les exemples comme fondement et en déduit les règles comme conséquences. Ainsi la grammaire a été faite, ainsi doit-elle être étudiée.